

Rapport de la sous-commission des comptes 2024

Dicastère de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Sarah Curty	PLR, rapporteure
	Madame Lara Zender	POP
	Monsieur Karim Djebaili	PS, excusé, non remplacé

La sous-commission du DSESS s'est réunie le 25 mars 2025 en présence de M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Rose-Marie Bart, assistante de direction DSESS (PV) et des personnes suivantes :

- Centres 100, 110 et 121 : Mme Floriane Mamie, chancelière
- Centre 126 : M. Christophe Mirabile, chef de service
- Centres 311, 482 et 483 : M. Olaf Makaci, chef de service
- Centres 520, 521, 524 et 525 : M. Michel Villarejo, chef de service
- Centre 860 : M. Jérémy Vögtlin, chef de service
- Centres 870, 871, 876, 877 et 878 : M. Grégory Duc, chef de service, commandant du SISMN

Remarque : pour tous les centres, les augmentations de charges du personnel sont induites notamment par les échelons automatiques et discrétionnaires octroyés ainsi que la compensation de l'IPC, il n'en sera donc pas fait mention à chaque fois.

100 / Conseil général

Légère augmentation des frais de réception en raison de l'organisation d'un apéritif supplémentaire (séance de clôture de la législature).

Le matériel pour la prise de son des séances a été renouvelé. La qualité de l'enregistrement est supérieure à celle d'avant.

Concernant le dépôt d'objets pour une séance, à terme, avec les outils informatiques à disposition (plateforme similaire au Grand Conseil), la procédure pourrait être simplifiée notamment afin d'éviter le papier mais cela nécessite des adaptations réglementaires ainsi que la refonte du site internet.

110 / Conseil communal

Rien à signaler.

121 / Chancellerie

L'effectif est toujours de 3 EPT répartis sur 4 personnes (2 à 90 % et 2 à 60 %) et 1 apprentie de 3^{ème} année. Depuis début 2025, une collaboratrice administrative est remplacée par une assistante de direction, dès lors, la chancellerie est la personne en place depuis le plus longtemps, presque deux ans. Il s'agissait d'une grosse année pour la Chancellerie, avec des événements qu'elle a dû apprendre à gérer, en lien avec sa novicité, et qui sont développés ci-après.

Travaillent également pour la chancellerie, mais pas pris en compte dans les EPT, un contrat horaire pour la prise de son des séances du Conseil général, un mandat pour la rédaction des PV du Conseil général et une collaboratrice, à un taux horaire, dédiée au dossier "tempête" qui concerne les demandes de soutien des personnes privées. À ce jour, presque la moitié des dossiers a été traitée. Le traitement prend du temps car le suivi se termine avec la fin des travaux. Au 31.12.2024, CHF 101'251.00 ont été versés pour 28 bénéficiaires.

Le changement de législature a généré beaucoup de travail. Un "Tourbillon" spécial élections pour la présentation des candidat-e-s a été publié en collaboration avec les services de la communication et à la population.

Un document intitulé "instructions de la chancellerie" comprenant toutes les informations concernant les délais, l'adressage de certains documents ou demandes, etc., a été adressé à tous-tes les nouveaux-velles élu-e-s.

Un changement de législature induit également une mise à jour des commissions qui doivent être dissoutes puis renommées et des démarches pour la création ou l'annulation d'adresses électroniques. Enfin, l'archivage de documents officiels (PV CC et CG) doit être réalisé, ce qui produit une augmentation de divers coûts. La Chancellerie prévoit d'améliorer la coordination avec le SIEN, en lien avec le changement des adresses emails car cela nécessite beaucoup de temps de médiation entre les élu-e-s qui ont des problèmes et le SIEN qui n'est disponible qu'aux heures de bureau.

Différents événements ont également été organisés, par exemple: la plantation d'arbres donnés suite à la tempête, la cérémonie d'accueil des jeunes ayant atteint la majorité qui a été adaptée à la satisfaction des

personnes présentes (collaboration avec l'ABC pour l'apéritif et la présentation d'un film), l'accueil de la conseillère fédérale en charge du département de l'intérieur pour l'ouverture de la Plage des Six Pompes, etc.

Concernant les droits politiques, l'équipe, pour qui c'était la première fois, a dû gérer le processus d'une initiative populaire (entre autres, le contrôle des signatures en collaboration avec le service à la population) et d'un référendum concernant la politique de stationnement pour lequel la rédaction de la brochure a été réalisée, en collaboration avec les chef-fe-s de service.

Le personnel de la chancellerie est mobilisé lors des élections mais, en général, ne l'est pas pour les votations.

126 / Communication et promotion de la Ville

L'effectif est stable et se compose d'un chef de service à 100 %, d'une webmaster technique à 70 %, d'une graphiste-photographe à 70 %, d'un créateur de contenus numériques à 50 %, d'un rédacteur à 50 %, ainsi que d'un stagiaire médiaticien à 50 %.

Les prestations fournies sont vastes : réalisation d'affiches/brochures/flyers, rédaction/relecture/envoi de communiqués de presse, organisation de conférences de presse, mise à jour du site internet de la Ville, gestion des médias sociaux, réalisation de photographies et vidéos ou encore rédaction et mise en page du journal officiel de la Ville, Le Tourbillon.

À ces tâches s'ajoutent divers mandats, telle que la formation continue d'une soixantaine de contributeurs et contributrices du site internet de la Ville, la gestion des abonnements et du matériel pour la téléphonie (CMN professionnel).

Le personnel est également engagé lors d'événements, par son intégration au sein de divers comités d'organisation, tels que la Fête de mai, les Family Games, la Fête de l'urbanisme horloger, les Quartiers en fête ou encore la Biennale du Patrimoine Horloger.

Une campagne contre l'abandon des déchets (littering) a été organisée, en collaboration avec le service des espaces publics, qui a connu un franc succès, de même qu'une autre pour le rappel des règles durant les mesures hivernales avec les services de la sécurité publique et de la voirie.

La refonte du site internet de la Ville est en cours avec, en amont, le tri manuel des 3'300 pages du site web, afin d'en réduire le nombre à maximum 1'500 pages. Pour la poursuite des travaux, un comité de pilotage a été créé.

Un nouveau site promotionnel pour la Ville qui a pour but l'incitation à la domiciliation est à bout touchant. Il ne contiendra pas de sujets administratifs mais des vidéos, des photos et divers textes incitatifs. Tous-tes les chef-fe-s de service ont été impliqué-e-s, de même que le bureau d'aide à l'installation. Une campagne de communication, en dehors du canton dans les régions limitrophes, sera lancée dans le courant 2025.

Les "goodies" sont maintenant mieux gérés afin d'éviter des stocks et de la perte. Les musées et l'office du tourisme en sont très friands. Les objets en plastique ne sont plus produits et la priorité est mise sur des articles durables et fabriqués dans la région. La série promotionnelle prévue pour l'été est en cours d'élaboration et sera disponible pour l'inauguration de la piscine.

Le suivi en direct des séances du conseil général tourne autour des 50 à 100 connexions selon les thématiques. La séance traitant le rapport de la patinoire a enregistré pas moins de 3500 connexions durant la soirée.

311 / Centre santé sexuelle - Planning familial

La prise en charge des cas fonctionne bien. La diminution des interruptions de grossesse chez les jeunes est réjouissante, malgré un glissement sur la tranche d'âge des 26 à 35 ans. L'information et la mise à disposition de moyens de prévention en sont certainement la raison. Un renforcement de la relation avec le RHNe est également prévu pour que le planning familial puisse mieux intervenir auprès des femmes qui avortent. Globalement la fréquentation des jeunes (garçons et filles) est positive, non par une augmentation du besoin mais par une meilleure compréhension de ce que leur propose le planning familial.

Le service a participé à plusieurs colloques et animé des interventions auprès de jeunes et d'adultes migrants dans divers centres d'accueil et associations et les relations avec le service à l'intégration et à la cohésion sociale sont excellentes.

Le planning familial bénéficie également de financements externes qui, à long terme, n'est pas pérenne puisqu'il s'agit essentiellement de subventions privées.

482 / Centre de santé scolaire

Sous "revenus de transfert" un montant non budgété provient du versement d'une subvention de l'OFES pour l'organisation du groupe "As de Cœur" qui informe sur la violence dans les couples de jeunes et leur interaction. Auparavant, le programme s'intitulait "Sortir ensemble et se respecter". Les prestations sont diverses et données par du personnel spécialement formé. La subvention est prévue durant trois ans.

Le Centre de santé scolaire (CSS) intervient également sur la commune de La Sagne et des Pont-de-Martel.

La prise en charge des cas de harcèlement scolaire est coordonnée entre les cercles scolaires (par les directeurs et/ou les enseignants), les pédiatres et le CSS. Il y a une bonne relation entre les différents interlocuteurs à ce sujet.

Au niveau psychiatrique, il est constaté une augmentation des cas chez les enfants (stress, états dépressifs, idées suicidaires). Les Journées de la santé mentale "C'est pas Tabou d'être à bout" sont importantes pour diffuser de l'information. Il y a également une coordination en place entre le CSS, les directeurs des cercles scolaires et les pédiatres. Un lien est à développer avec les pédo-psychiatre/psychologue qui actuellement sont très peu inclus alors qu'ils pourraient avoir un lien essentiel au niveau de la promotion / la prévention / le dépistage précoce de certaines maladies, notamment les TND (troubles neuro-développementaux) comme l'autisme, les troubles de l'attention, les dys, etc. Il y a un gros manque à ce niveau-là, avec des enfants scolarisés qui sont dépistés très tardivement et qui prennent du retard au niveau scolaire.

Le CSS collabore avec l'école spécialisée du CERAS de La Chaux-de-Fonds depuis plusieurs années, en proposant son programme de prévention et promotion de la santé. Il s'agit là de la prise en charge des enfants souffrant de TND (troubles neuro-développementaux) qui font l'entier de leur scolarité au CERAS (90% d'élèves viennent du canton de Neuchâtel).

Globalement le service bénéficie de ressources externes, mais celles-ci sont mal articulées. Un besoin de coordination est nécessaire et doit être organisé conjointement avec le canton. D'autres prestataires de soins vont être approchés par le service pour dynamiser la prise en charge des enfants.

483 / Centre d'orthophonie

Le centre d'orthophonie traite de nombreuses demandes et la dynamique de l'équipe est bonne.

Le projet de déménagement du centre est en cours de réflexion. Toutes les possibilités doivent être étudiées avec une estimation des coûts en relation avec les lieux potentiels. Il s'agit de prendre en considération l'ensemble des paramètres tels que les lieux, l'organisation interne du service ainsi que l'évolution des prestations dans la durée.

520 / Service des sports

Les comptes sont maîtrisés et correspondent au budget.

Le montant des taxes -prestations de services- augmente en raison du prix des cours "Midi tonus" qui a été légèrement majoré. Le retour à deux sessions annuelles, avec la suppression de la session d'hiver, a été décidé en raison du peu d'intérêt rencontré. Les retours des participant-e-s et des intervenant-e-s sont positifs. Un certain nombre de demandes d'organisateur-trice-s ne peuvent pas être honorées, elles concernent en particulier les fitness qui souhaiteraient organiser des cours le soir, or, le concept est de "faire bouger" les participant-e-s durant la pause de midi.

Avec la nomination d'un nouveau responsable des sports au Locle, des synergies seront possibles à l'avenir et des contacts seront pris dans ce sens par le chef de service.

S'agissant de l'effectif, une adjointe au chef de service a été engagée en mars 2024. En raison de l'absence de longue durée, pour cause médicale, du responsable de l'équipe du stade de la Charrière, le chef de service gère l'équipe ad interim. Cette situation n'est pas pérenne et a mené à une réflexion sur l'organigramme du service notamment en lien avec les futurs projets à venir.

Ce nouvel organigramme sera appliqué dès le 1^{er} avril 2025. Une réorganisation des secteurs piscines et patinoires, pour une organisation plus efficiente, a été validée par le Conseil communal. Il s'agira de supprimer un poste de responsable et de fusionner les deux services. Ainsi, un poste de chargé-e de mission peut être créé. Celui-ci coordonnera dans la transversalité tous les projets en cours et à venir. Sachant qu'il faudra également composer avec la fondation de la patinoire où il faudra assurer la

gouvernance pour s'assurer que cela fonctionne pour les trente prochaines années.

Toutes les manifestations du calendrier ont eu lieu et ont rencontré un grand succès. Elles sont de magnifiques vecteurs de communication et de visibilité pour la ville.

Des projets de digitalisation sont en cours de réflexion afin de mieux organiser divers processus comme le reporting de certaines tâches, ou la gestion des achats

521 / La Charrière, terrains, piste, halles

Pas de remarque.

524 / Piscines des Arêtes et Numa-Droz

Pas de remarque.

525 / Piscine, patinoires des Mélèzes

La rénovation des piscines des Mélèzes a pris du retard en raison de plusieurs défis. La coordination entre les différents corps de métier s'est avérée complexe sur un chantier d'une telle envergure. De plus, la construction des bassins en inox, nécessitant des soudures délicates, a ajouté à la difficulté. Enfin, la météo pluvieuse a empêché le respect des délais prévus. Malgré cela, les piscines ont pu ouvrir pendant trois semaines, avec un accès gratuit offert durant cette période.

L'établissement du dossier des patinoires des Mélèzes a été chronophage, en raison de la préparation du rapport au Conseil général et la préparation du dossier de financement intégrant les documents de création d'une future fondation et d'un droit de superficie, des contacts avec l'architecte, etc.

Il est demandé par la sous-commission d'avoir une présentation de la ventilation des postes comptables entre la piscine et la patinoire.

860 / Sécurité publique

Les charges du personnel (29 collaborateur-trice-s pour 27,7 EPT) sont en baisse en raison de l'économie de 0,7 EPT, soit -0,1 EPT de réceptionniste, -0,2 EPT d'adjoint au chef de service et -0,4 EPT d'agente, puisqu'une

collaboratrice devenue maman a souhaité réduire son taux d'activité à 60 % au lieu de 100 %. Cette baisse a pu être absorbée par le service et il pourrait être envisagé, à l'avenir, d'avoir plus de personnel à temps partiel tout en préservant la dotation du service. Pour l'année 2024, l'effectif du personnel uniformé est resté stable, aucun départ n'est à signaler.

Les salaires "patrouilles, service" qui concernent la mobilisation, à l'heure, d'auxiliaires de circulation sont en baisse en raison de l'absence de grandes manifestations (Tour de Romandie, Braderie), lesquelles nécessitent la mise en place d'un important dispositif sécuritaire.

Une importante augmentation de charges est constatée dans les prestations de services de tiers en raison de la hausse du nombre de commandements de payer à délivrer, 17'723 contre 15'439 en 2023. Cependant, le poste est largement compensé par l'augmentation des recettes perçues via le compte "commandements de payer" où figurent les redevances versées par l'État de Neuchâtel pour cette prestation. Pour rappel, depuis 2017, la gestion des commandements de payer a été déléguée à une société privée afin de libérer du temps pour le travail de terrain des agent-e-s.

Les charges de prestations informatiques diminuent en raison d'une nouvelle répartition par le service informatique.

Une augmentation dans les recettes d'amendes, en raison de l'accroissement de leur nombre (+ 7 %) mais également d'un tarif plus élevé, en relation avec le contrôle de zones ciblées (piétonnes, bordiers autorisés, abord des écoles, etc.) est à relever. Malgré cela, le montant du budget n'a pas été atteint et il paraît difficile d'aller au-delà du chiffre actuel avec les ressources à disposition. En raison d'importantes manifestations qui se dérouleront sur le territoire communal durant l'année 2025 et qui mobiliseront davantage les effectifs, les recettes des amendes risquent d'être impactées.

Une augmentation des recettes dans "remboursement de tiers" concerne les retraits de plaques, demandés par le SCAN, qui sont également en hausse.

Une augmentation également dans "autres taxes" qui correspond à l'encaissement de l'occupation du domaine public par des chantiers, des échafaudages, des bennes, etc.

Des améliorations ont été apportées dans les applications digitales métiers, en lien avec la police neuchâteloise, ce qui permet une meilleure efficacité. Tous-tes les agent-e-s travaillent avec de nouveaux Smartphones.

Un important travail d'expertise métier a été fourni pour l'élaboration du rapport sur la politique de stationnement.

La formation "régularisation routière", dispensée aux employé-e-s de diverses entreprises de sécurité privée du canton et à la police neuchâteloise, deux cours par année -avril et octobre-, a pu être mutualisée avec Neuchâtel, ce qui permet de dégager des forces pour le travail sur le terrain.

870 / Défense incendie région

Le service fonctionne à satisfaction et avec stabilité dans l'effectif puisqu'il n'y a eu aucun départ en 2024. L'effectif du personnel est de 318, composé de pompier-ère-s professionnel-le-s, de pompier-ère-s de milice et de volontaires pour le détachement du poste médical avancé ainsi que la section d'aide au commandement au profit des hommes et des femmes sapeurs-pompiers neuchâtelois-es.

L'augmentation des charges de personnel en formation est due à l'engagement de quatre aspirant-e-s pour compenser les départs de collaborateur-trice-s non planifiés en 2023, au moment de l'établissement du budget. Les frais d'écologie se montent à CHF 75'000.00 par aspirant-e auxquels s'ajoutent les frais annexes (nourriture, logement et déplacements) qu'on retrouve au 3170010.

Au niveau des biens, services et autres charges d'exploitation, les comptes sont maîtrisés.

Au 4611001, dédommagements cantons et concordats, on constate une importante rentrée supplémentaire perçue pour les missions cantonales de secours effectuées par le service. La clé de répartition a été modifiée, ce qui a induit une incidence que l'on retrouve au 878.

871 / Service ambulancier

L'augmentation des charges de salaire du personnel en formation est induite par le nombre d'étudiant-e-s qui est maintenant de six, soit deux par année. La formation qui dure trois ans est sanctionnée par un diplôme ES.

L'augmentation du personnel formé a été impérative afin de répondre aux exigences de l'IAS permettant ainsi de maintenir la certification sans laquelle il n'est pas possible d'exploiter un service ambulancier. Depuis 2023, un-e ambulancier-ère diplômé-e doit obligatoirement faire partie du binôme. La seconde personne est en général un homme ou une femme sapeur-pompier

professionnel-le formé-e à l'interne comme technicien-ne ambulancier-ère, ce qui permet une meilleure efficacité d'intervention sur le lieu de l'accident, puisque sa formation lui permet de le sécuriser si nécessaire.

Le service est le seul en Suisse à disposer d'une telle organisation. Une étude pour la séparation des deux entités (feu, ambulance) a été faite. Cette manière de faire induirait une augmentation des coûts de plus de CHF 1 million par année.

Le service dispose de 17 ambulancier-ère-s diplômé-e-s. Les améliorations des conditions-cadres ont permis de rendre le service plus attrayant.

Les pertes sur débiteurs sont en forte hausse. De nombreuses démarches ont été effectuées auprès des assureurs afin de faire évoluer le système de facturation, ceci sans succès. Dès lors que le service est dans l'obligation de fournir à l'ensemble de la population des prestations égales, il est tributaire du paiement, par les patient-e-s, des factures émises. Lors de retard ou de non-paiement, toutes les démarches habituelles sont effectuées auprès des organismes compétents.

876 / Service du feu

Ce centre comptabilise la participation de la Ville à la défense incendie puisque l'organisation est régionale et ne suscite pas de remarques particulières.

877 / Service de sauvetage.

Ce centre correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du service ambulancier. La quote-part entre les communes des Montagnes neuchâteloises est proportionnelle à la population.

878 / Secours routier / Hydrocarbure / Chimique / Grimpe

L'augmentation a été expliquée au 870.

Ce centre renseigne sur la contribution de la Ville à l'ECAP. Les coûts sont mutualisés au niveau cantonal. Les décisions sont prises au sein de la Commission stratégique de la défense contre les incendies et des secours (COSTRADIS) dont le directeur du dicastère est membre.

880 / Protection civile – détachement catastrophe

Ce centre constitue la part de la Ville au fonctionnement de la Protection Civile des Montagnes neuchâteloises (coût par habitant CHF 13.50, défini par le Comité directeur stratégique cantonal, pas de modification du montant prévu dans un proche avenir).

890 / OPC Organism. Protection Civile

Les comptes sont stables, la légère augmentation est induite par l'augmentation des salaires.

Ce centre concerne le fonctionnement de la Protection Civile pour l'ensemble des Montagnes neuchâteloises (OPCMN) et dépend des directives cantonales.

La rapporteure de la sous-commission
Sarah Curty